



CHARTRE DU MARCASSOL

En acceptant et en utilisant le MARCASSOL, nous faisons le choix de contribuer au développement d'une économie locale, réelle, non spéculative et respectueuse de l'Homme et de l'environnement.

Par le biais de cet outil citoyen, reflet de nos valeurs, nous nous engageons, chacun à notre rythme.

L'utilisateur:

- Soutient le commerce local et l'artisanat de proximité plutôt que la distribution planétaire.
- Favorise le développement de produits de qualité, issus de notre terroir.
- Permet à une agriculture respectueuse de l'environnement de se développer.
- Soutient des initiatives locales en matière de culture, de loisirs et de tourisme.

L'entreprise, le commerçant, le prestataire s'engage à :

- A soutenir le commerce local et l'artisanat de proximité plutôt que la distribution planétaire.
- A valoriser les produits du terroir en favorisant au maximum le lien direct entre producteurs/consommateurs.
- A favoriser les circuits courts par le soutien à l'agriculture de proximité et à une production industrielle locale engagée dans un processus de développement durable.
- A permettre à tous les citoyens d'accéder à des produits ou des services de qualité.
- A aider le consommateur à être responsable de sa consommation et non le pousser à la surconsommation.
- A favoriser la solidarité, en promouvant davantage la coopération et le « mieux-vivre » ensemble.
- A encourager et aider à l'accès à la culture et aux loisirs.
- A valoriser notre territoire et promouvoir son intérêt touristique.

Pour adhérer au Marcassol, les cotisations annuelles sont:

- Pour les utilisateurs:

Seul(e), 2 euros minimum

Famille, 6 euros minimum

-Pour les professionnels:

de 0 salarié, 20 € minimum

de 1 à 5 salariés, 50 euros minimum

plus de 5 salariés : 100 euros minimum



Adhérer à l'association "La monnaie locale solidaire du Pays d'Ardenne", c'est s'engager sur les valeurs de la charte.

Nom de Famille:

Prénom(s):

Nom de la société (pour les entreprises):

Adresse:

mail:

Téléphone:

Montant versé pour l'adhésion de l'année 2018:

2 euros

5 euros

20 euros

50 euros

100 euros

Paiement:

Espèces chèque

Date:

Signatures (et tampon de l'établissement) :

Pour adhérer au Marcassol, les cotisations annuelles sont:

- Pour les utilisateurs:

Seul(e) ,2 euros minimum

Famille, 6 euros minimum

-Pour les professionnels:

de 0 salarié, 20 € minimum

de 1 à 5 salariés, 50 euros minimum

plus de 5 salariés : 100 euros minimum

Association de la monnaie locale solidaire du Pays d'Ardenne
N° Siren: 819 033 036 mail: contact@marcassol.org